



République du Congo



Note de Position À l'attention du Gouvernement et de CAFI

Objet : Position sur la Loi sur l'Agriculture et les Défis des Producteurs

L'agriculture est un pilier essentiel de notre économie et de notre sécurité alimentaire. Cependant, l'adoption de la loi sur l'agriculture, censée fournir un cadre de régulation et de soutien aux producteurs, reste en attente, empêchant **des réformes indispensables pour renforcer le secteur**. Il est crucial que cette loi soit transmise sans délai au Parlement pour un débat démocratique et une adoption rapide, afin d'initier les transformations attendues.

Les producteurs dans les Zones Agricoles Protégées (ZAP) sont particulièrement confrontés à des conditions de travail difficiles, souvent exacerbées par un manque de ressources et de soutien. Leurs droits et leur statut doivent être clairement définis et protégés pour garantir un environnement de travail équitable. De plus, l'usage non contrôlé d'engrais chimiques dans ces zones a détérioré la qualité des sols, compromettant la durabilité de l'agriculture et impactant la santé des producteurs. Il devient donc urgent d'instaurer une réglementation stricte pour encadrer l'utilisation des substances fertilisantes.

Enfin, nous soulignons **la nécessité de réaliser des études d'impact**, notamment des évaluations environnementales stratégiques, avant toute mise en œuvre des politiques et stratégies agricoles. Ces études permettront d'anticiper les effets potentiels des décisions prises sur l'environnement et les communautés agricoles.

Recommandations au gouvernement

Afin de soutenir les producteurs dans les ZAP, de préserver notre patrimoine agricole pour les générations futures et d'encourager le développement durable de ce secteur crucial pour les ambitions économiques du Congo.

Nous demandons au Ministère de l'Agriculture de prendre les mesures suivantes :

1. Une consultation de toutes les parties prenantes sur la Loi sur l'Agriculture

Une consultation approfondie avec les producteurs, les organisations agricoles, les organismes de recherche, d'enseignement supérieur et la société civile est nécessaire pour assurer que la loi sur l'agriculture réponde aux besoins réels du secteur et favorise une adoption consensuelle.

2. La transmission de la Loi sur l'Agriculture pour adoption au parlement dans les plus brefs délais

Après consultation, il est urgent de transmettre la loi au Parlement pour son adoption. Ce processus doit être accéléré afin de permettre la mise en œuvre rapide des réformes nécessaires en faveur des producteurs.

3. La réalisation systémique des études d'Impacts environnementales et sociales, conformément à la loi

Avant toute mise en œuvre des nouvelles politiques agricoles, il est essentiel de réaliser des études d'impact environnemental et social, conformément aux exigences légales. Ces études, dénommées évaluation environnementale stratégique (EES), permettront d'évaluer les conséquences environnementales et sociales des décisions prises.

4. La définition claire du statut des producteurs dans les Zones Agricoles Protégées (ZAP)

Le statut des producteurs travaillant dans les ZAP doit être clairement défini et protégé, avec des droits reconnus, et des mesures de soutien et des protections contre l'exploitation pour garantir leur dignité et leur sécurité.

5. L'amélioration des conditions de travail et la formation des producteurs

Il est crucial d'améliorer les conditions de travail des producteurs en offrant aux producteurs des formations adaptées, un accès à des ressources adéquates, et des protections sociales qui contribueront à leur bien-être et à leur productivité.

6. Réguler l'utilisation des engrais chimiques pour une utilisation raisonnée

Nous appelons à une utilisation raisonnée des engrais chimiques, en privilégiant des alternatives durables et respectueuses de l'environnement. En effet, selon le principe de la fertilisation raisonnée, l'apport des engrais chimiques se fait en tenant en compte de la quantité des éléments nutritifs dans le sol (déterminée par une analyse du sol) et des besoins de la plante en ces éléments. La fertilisation consiste ainsi à suppléer les déficits du sol en éléments nutritifs. Cette démarche est essentielle pour préserver la qualité des sols, de l'environnement, afin de préserver la santé des consommateurs et des producteurs.

Recommandations au Secrétariat CAFI

Afin d'accompagner ces changements vers une agriculture durable et zéro-déforestation au Congo, nous recommandons au secrétariat CAFI (Central African Forest Initiative):

1. La pérennisation du Programme PROGRESCI

Maintenir le Programme d'appui à l'engagement de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi des engagements de la Lettre d'Intention en République du Congo (PROGESCI), y compris la mise en place des groupes thématiques.

2. La sensibilisation des exploitants aux pratiques de l'agriculture durables

Encourager les exploitants à adopter des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

3. Le renforcement des capacités des exploitants

Former les producteurs aux d'innovations techniques adaptées au changement climatique, à l'organisation et à l'élaboration des plans d'affaires et des calendriers agricoles adaptées.

4. Accompagnement des groupements coopératifs dans la formalisation.

Soutenir les coopératives agricoles dans leur processus de formalisation, afin de renforcer leur résilience et leur impact économique.

Nous exhortons le Gouvernement à prendre en compte ces recommandations pour assurer un développement durable et équitable de l'agriculture au Congo.

Remerciements

Nous remercions le Gouvernement de la République à travers le Ministère de l'Agriculture pour nous avoir facilité l'accès aux Zones Agricole Protégés (ZAP) pour la collecte des données. Nous exprimons également notre gratitude envers CAFI pour son appui, sans lequel cette phase pilote n'aurait pu être réalisé.